

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET  
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 24

Objet : Participation financière de la ville de Poligny pour un branchement sur réseau d'assainissement collectif situé sur le domaine public : propriété Lamy

VU la délibération en date du 22 septembre 2017, dans laquelle le Conseil Municipal a modifié la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2015 en plafonnant à 1 000 € TTC la participation communale au raccordement au réseau d'assainissement d'une personne privée ou publique, pour la partie située sous le domaine public uniquement, et à modifié l'article 12 du règlement assainissement au chapitre "Paiement des frais d'établissement des branchements » ainsi qu'il suit :

" Toute installation d'un branchement, qu'il intéresse les eaux usées ou les eaux pluviales, donne lieu au paiement du coût par le demandeur, au vu d'un devis accepté par la Collectivité - service de l'assainissement. La commune participe à hauteur de 50 % du montant des travaux de branchement au réseau d'assainissement d'une personne privée ou publique, pour la partie située sous le domaine public uniquement, hors travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune. Ladite participation communale est plafonnée à 1 000 € TTC maximum. "

VU la note de synthèse n° 2022-21 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 24 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que Monsieur et Madame LAMY Sylvain, propriétaires des parcelles références cadastrale section AS n° 240, 241 et 242, ont obtenu un arrêté de permis de construire pour une maison sur ces parcelles en date du 22 février 2021,

CONSIDERANT que cette maison est raccordable au réseau d'assainissement collectif,

.../. 2 –

CONSIDERANT que ces travaux de raccordement sont estimés à 2 150 € HT par la société MILLET TP pour ce qui concerne les travaux sur domaine public,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité des voix,

APPROUVE la participation financière de la ville de Poligny aux travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement de la maison situés sur la parcelle cadastrée AS n° 240, 241 et 242, propriété de Monsieur et Madame Sylvain Lamy et FIXE cette participation à 50 % du coût de raccordement plafonnée à 1 000 € soit une participation de 1 000 € TTC à verser à Monsieur et Madame Sylvain Lamy, conformément à la délibération du 22 décembre 2017.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



  
Dominique BONNET



## EURL MILLET TP

Rue Nicolas Appert  
39800 Poligny  
Tél : 03 84 73 11 83  
Tél portable : 06 58 58 48 26  
Site web : [www.millet-tp.fr](http://www.millet-tp.fr)  
Email : [millet.tp39@gmail.com](mailto:millet.tp39@gmail.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 039-213904345-20220304-24\_LAMY-DE



Devis

Monsieur LAMY SYLVAIN  
Rue de boussieres  
39800 POLIGNY  
Tél. portable :  
Email :

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00000267	03/02/2022	CL00390	05/03/2022		

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Domaine public Terrassement et branchement					
Partie Domaine Public - Terrassement branchement,	1,000	FOR	1 500,00	1 500,00	20,00
Partie privée : Terrassement branchement, raccordement	1,000	FOR	650,00	650,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Acompte de 30% à la signature du devis.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA, située 18 rue du général travot 39800 POLIGNY, valable en France métropolitaine.

Contrat N°: 725928250002

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	2 150,00	430,00

Total HT	2 150,00
Total TVA	430,00
Total TTC	2 580,00
Acomptes	0,00
Net à payer	2 580,00 €

**Coordonnées bancaires société :**

Banque : BNP

RIB : 30004004150001010414602

IBAN : FR7630004004150001010414602

BIC : BNPAFRPPXXX

**Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)**